

Dieu infini, souverainement intelligent, souverainement bon, est aussi souverainement libre, mais néanmoins il ne pourrait, malgré toute la liberté dont il jouit, vouloir le mal. Il en est ainsi pour les bienheureux du ciel. Si, en effet, la possibilité de faillir était de l'essence et de la perfection de la liberté, il faudrait dès lors en conclure " que Dieu, Jésus-Christ, les anges, les bienheureux, chez qui ce pouvoir n'existe pas, ou ne seraient pas libres ou du moins ne le seraient pas aussi parfaitement que l'homme dans son état d'épreuve et d'imperfection." ¹ Qui oserait soutenir une pareille absurdité ? La faculté de faire le mal n'est donc pas une liberté ; elle est au contraire une véritable servitude, selon ces paroles de l'Écriture : " Celui qui commet le péché est l'esclave du péché." ²

De ce principe fondamental il ressort qu'il faut nécessairement à la liberté humaine, pour en prévenir les écarts et les abus, une règle de ce qu'il faut faire et ne pas faire, " une ordination de la raison " ; car l'homme étant un être raisonnable, il doit toujours se mouvoir selon la raison. Alors il agit par lui-même, ce qui est le fait de la liberté. Mais quand il pèche, il agit contre la raison, et c'est comme s'il était mis en mouvement par un autre et qu'il fût retenu sous une domination étrangère. C'est la doctrine de saint Thomas interprétée par Léon XIII.

Or cette règle de ce qu'il faut faire et ne pas faire, c'est avant tout la loi naturelle gravée dans le cœur de chaque homme, organe et interprète d'une raison plus haute, à laquelle nous devons, en notre qualité de créatures raisonnables, une obéissance absolue, c'est-à-dire la loi éternelle et divine, la raison de Dieu lui-même.

C'est ensuite la loi divine positive ; puis la loi humaine, promulguée pour le bien commun des citoyens vivant en société, et ayant force obligatoire toutes les fois qu'elle dérive de l'autorité légitime et qu'elle est conforme aux grands principes de la loi naturelle. *Adjecit Deus mandata et præcepta sua.* ³

Mais, de plus, Dieu, dans sa bonté infinie, a bien voulu ajouter à cette règle par laquelle nous devons nous diriger dans nos actes, des secours destinés à guider et affermir notre volonté. C'est, principalement et avant tout, la grâce divine qui éclaire l'intelligence et qui, — sans diminuer en rien la liberté de l'homme, car émanée de l'auteur de la nature lui-même, elle est

1. *Encycl. De libertate humana.*

2. *Evang. St Jean, VIII, 34.*

3. *Ecclesi. XV, 15.*